

Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



La Francophonie canadienne, un ensemble légitime en changement

Gratien Allaire

Number 5, 2015

Francophonie, légitimité et devenir
Francophonie, Legitimacy and the Future

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1029112ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1029112ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian
Institute for Research on Linguistic Minorities

ISSN

1927-8632 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Allaire, G. (2015). La Francophonie canadienne, un ensemble légitime en changement. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (5), 172–196. <https://doi.org/10.7202/1029112ar>

Article abstract

Canadian Francophonie is alive and well. It is rooted in French Canada and is the result of the great changes that transformed it over the last half century. French Canada was as unified as English Canada. *Francophonie canadienne* is a complex group, distinctive because of its French identity, its modernity and its urbanity. It is a nuanced, inclusive ensemble of provincial, regional and local communities who acknowledge and express themselves as legitimate and whose legitimacy is recognized at the historico-geographic and sociopolitical levels as well as the constitutional and legal ones. *Francophonie canadienne* has changed throughout the decades; it is still changing and will continue to do so, influenced by current cultural trends. It is now made of a core of traditional (“*de souche*”) Francophones, with multiple layers around it made of official-language Francophones, Anglophones with French ancestry and sympathies. This constitutes its great richness.

La Francophonie canadienne, un ensemble légitime en changement

Gratien Allaire

Université Laurentienne

Résumé

La Francophonie canadienne est bien en vie. Elle trouve son origine dans le Canada français et elle est le résultat des grands changements que celui-ci a connus au cours du dernier demi-siècle. Le Canada français était tout aussi unitaire que le Canada anglo-britannique. La Francophonie canadienne se distingue par la complexité de sa francité, par sa modernité, par son urbanité. Elle est tout en nuances, inclusive, un ensemble de communautés provinciales, régionales, locales qui se savent légitimes et dont on reconnaît la légitimité, tant sur les plans historico-géographique et sociopolitique que sur les plans constitutionnel et juridique. Elle a changé au cours des décennies et elle continue, et continuera, de se transformer, perméable aux courants culturels. Elle est devenue un ensemble dont le cœur est constitué par les francophones « de souche », entouré de francophones de langue officielle, d'anglophones d'origine culturelle française et de sympathie française. C'est ce qui fait sa grande richesse.

Abstract

Canadian Francophonie is alive and well. It is rooted in French Canada and is the result of the great changes that transformed it over the last half century. French Canada was as unified as English Canada. *Francophonie canadienne* is a complex group, distinctive because of its French identity, its modernity and its urbanity. It is a nuanced, inclusive ensemble of provincial, regional and local communities who acknowledge and express themselves as legitimate and whose legitimacy is recognized at the historico-geographic and sociopolitical levels as well as the constitutional and legal ones. *Francophonie canadienne* has changed throughout the decades; it is still changing and will continue to do so, influenced by current cultural trends. It is now made of a core of traditional (“*de souche*”) Francophones, with multiple layers around it made of official-language Francophones, Anglophones with French ancestry and sympathies. This constitutes its great richness.

L'historien, l'histoire et l'actualité

Qu'est-ce qu'un historien ou une historienne peut bien dire sur la légitimité et le devenir de la Francophonie canadienne? La légitimité, c'est principalement un concept juridique, donc le territoire des juristes, et le devenir, l'avenir, n'est pas du tout le terrain de l'historien, qui est généralement réticent à se lancer dans ce genre de spéculation. Il arrive que des historiens participent aux discussions courantes, comme Lionel Groulx au Canada français et Gérard Bouchard au Québec; certains encore s'engagent dans la communauté, comme Yves Frenette en Ontario ou André Lalonde en Saskatchewan. Ce dernier, originaire du nord de l'Ontario, anciennement de la University of Regina, avait l'habitude de dire que l'universitaire en milieu minoritaire fait un travail de missionnaire. En fait, en francophonie minoritaire, il est pratiquement impossible de ne pas s'engager dans la communauté d'une façon ou d'une autre. En contrepartie, l'engagement communautaire alimente la réflexion et améliore la compréhension des communautés; c'est particulièrement vrai pour un universitaire qui vient d'un milieu majoritaire.

Quoi qu'il en soit, l'historien ou l'historienne est planté dans son temps. L'intense activité syndicale de la fin des années 1960 et du début des années 1970 a trouvé son écho en historiographie, québécoise et canadienne, tout comme le mouvement féministe a été accompagné de nombreuses publications en histoire des femmes. L'importance accrue que prennent les jeunes dans la société et les changements qu'ils apportent ou proposent ont des répercussions historiographiques sous forme d'études sur les mouvements de jeunesse et, aussi, d'études sur les années 1960 et les changements sociaux de cette décennie et de la suivante. Il y avait d'ailleurs un colloque sur « La vague nationale des années 1960 et 1970 : continuités, transformations et ruptures » dans le cadre du congrès annuel de l'Association québécoise de science politique de 2012.

Éric Forgues, Rodrigue Landry et Jonathan Boudreau, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, ont abordé la question de la légitimité de la Francophonie canadienne dans la conclusion de leur rapport sur la définition des francophones en situation minoritaire. Ils en ont identifié trois types : la légitimité d'origine, dont la source est la langue maternelle, la légitimité de choix, qui rattache les nouveaux arrivants à la Francophonie, et la légitimité de droit, qui s'appuie sur la *Charte canadienne des droits et libertés* (2009 : 36). Sans remettre en question la validité de cette catégorisation, le texte qui suit entend traiter de la légitimité de façon plus large. Il propose une approche historique de la légitimité et du devenir, celle d'un historien engagé que la définition de la Francophonie interpelle dans le temps et dans l'espace. Il présente d'abord une conception éclatée de la Francophonie canadienne, la décrivant comme un ensemble de communautés différentes, même dans le cadre de la grande unité du Canada français, communautés qui se retrouvent toutefois avec des caractéristiques communes. Il montre ensuite les bases de la légitimité de cette Francophonie,

qui sont constitutionnelles, légales, juridiques, politiques, sociales, communautaires. Enfin, il cherche à présenter au moyen d'indications historiques et sociodémographiques récentes une francophonie nuancée, davantage étendue et mieux entourée et soutenue que la représentation que l'on en fait habituellement.

Un ensemble de communautés

La Francophonie canadienne a une légitimité historico-géographique, fondée sur sa diversité. Elle est un ensemble de communautés. Elle prend la suite du Canada français, une entité nationale qui mettait l'accent sur les caractéristiques communes des groupes de langue française présents au Canada et aux États-Unis. Cette entité s'est fragmentée au cours des années 1960 avec le recul franco-américain, le sabotage de l'Ordre de Jacques Cartier, la mise à l'écart du Conseil de la vie française en Amérique, les résolutions des États généraux du Canada français et la montée du nationalisme québécois. Au cours des années 1970, les avant-postes canadiens-français (pour employer l'expression de Lionel Groulx) se sont renommés « francophones hors Québec » puis, à partir des années 1980, « communautés francophones et acadienne », « minorités francophones » ou encore « communautés de langue officielle en situation minoritaire », de langue française bien sûr. On a mis l'accent sur les caractères distinctifs des groupes de langue française et le pluriel du mot « francophonie » a souvent été utilisé pour le souligner. La réunification des différentes parties, la franco-américaine exceptée, s'est complétée entre 2003 et 2006 avec « l'adhésion pleine et entière du Québec à la francophonie canadienne » (Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, 2006, 2012), avec la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* et, surtout, avec l'affirmation du ministre Benoît Pelletier du « retour » du Québec dans la Francophonie¹. Le Centre de la francophonie des Amériques, créé par l'Assemblée nationale en 2006 et inauguré en 2008, ne peut à lui seul faire oublier le peu de conviction et d'action des gouvernements envers cette francophonie par la suite.

La description choisie se situe au niveau macrosocial. Si l'on décortique ce tout changeant, on arrive à des nuances considérables. La première, c'est que dans les différentes parties du Canada français national de la première moitié du 20^e siècle se développaient déjà des caractéristiques distinctes, l'Acadie l'ayant fait déjà au cours des années 1880 en se donnant ses propres symboles nationaux. En Ontario, dans les Prairies, en Colombie-Britannique, les luttes scolaires et linguistiques aidant, les Canadiens français ont adopté des façons de faire qui étaient de plus en plus différentes de celles de leurs frères du Québec. Ils se sont donné des associations provinciales distinctes des sociétés Saint-Jean-Baptiste, des associations

1. Le 2 mai 2004, Benoît Pelletier, alors ministre des Affaires intergouvernementales et responsable des relations du Québec avec la Francophonie, déclarait au Forum de la francophonie : « Amis francophones du Canada, tenez-vous le pour dit, à compter d'aujourd'hui, le Québec est de retour » (Québec, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, 2006, 2012).

centrées sur les questions scolaires et, par extension, plus tard, sur le développement communautaire. On a beaucoup écrit sur l'école, jugée anglicisante, mais il faut nuancer : les associations nationales, les parents et les institutrices et instituteurs se sont donné les moyens de résister et d'en atténuer les effets. On a peu examiné la paroisse, vue comme une institution commune avec le curé comme figure dominante ; cependant, le rôle rassembleur de cette paroisse « nationale » est beaucoup plus important que celui de ses semblables québécoises et la gestion matérielle de la paroisse dans les autres provinces ne se fait pas de la même façon qu'au Québec, la propriété de l'évêché y étant primordiale (Gervais, 2004 : 103, 127). On a à peine considéré la politique locale, municipale et scolaire pour examiner la structure sociale, au-delà du clergé². La relation à la majorité anglo-britannique unificatrice a obligé des accommodements comme les concours de français (Lavallée, 1980 ; Barrette et Therrien, 1992), des évitements, même jusqu'à la désobéissance civile (Allaire, 2014 : 160).

On pourrait dire que, durant la première moitié du 20^e siècle, les communautés canadiennes-françaises, Acadie comprise, ont évolué de façon feutrée, presque dans le silence, pour ne pas se faire remarquer, pour éviter que le regard majoritaire volontairement unificateur se braque sur elles. Et la commission Laurendeau-Dunton a constaté les effets négatifs de cette façon de faire, amplifiés par le déplacement vers les villes. La réappropriation historique des années 1970, toute bénéfique qu'elle ait été, a été davantage folklorique qu'historique. Et les histoires de paroisses sont restées des albums anniversaires ; elles sont rarement devenues des histoires locales, des histoires de communautés, comme l'a fait remarquer le sociologue Donald Dennie (2001) pour la communauté de Rayside-Balfour, près de Sudbury.

Légitimité sociale

La deuxième nuance à apporter, c'est la légitimité sociale de la Francophonie canadienne : il faut voir le Canada français et sa suite, la Francophonie, comme une hiérarchie de communautés, de la provinciale à la locale, en passant par la régionale. Les communautés provinciales sont représentées par des associations principales, fondées au début du 20^e siècle, longtemps financées par les communautés et par la charité québécoise, puis renforcées par l'action du Secrétariat d'État à partir de 1970 et légitimées par Patrimoine canadien dans des ententes Canada-communauté (au singulier). Le monde associatif a été et est toujours l'une des bases des communautés provinciales ; depuis la première entente Canada-communauté, celle de la Saskatchewan, les associations dans les provinces se sont, ou ont été, rassemblées sous le parapluie de l'association principale, elle-même associée à la grande association fédérale, la Fédération des communautés francophones (au pluriel) et acadienne (au singulier).

2. Richard Lapointe et Lucille Tessier (1986) ont fourni une image poussée de la vie des communautés en Saskatchewan.

La plupart des provinces et territoires sont des ensembles de communautés régionales de composition ethnolinguistique variable. Les Canadiens français ont toujours eu une présence proportionnellement plus forte dans le « vrai » Nord ontarien, la région de Hearst et de Kapuskasing, que dans le Moyen-Nord, entre Sudbury et Sturgeon Falls. Et les gens du Nord ne se voient pas comme ceux de la région d'Ottawa, avec lesquels ils ont d'ailleurs une certaine rivalité, en tout cas en ce qui concerne leur franco-ontarianité respective. Et la composition francophone de Toronto et d'Ottawa est très différente de celle du reste de la province, englobant de nombreux diplômés des programmes d'immersion et des « ethno-culturels » de première (ou de plusieurs) génération. Au Nouveau-Brunswick, la Péninsule acadienne se réclame de l'acadianité la plus grande, plus grande que celle de la région de Moncton, où se trouve le siège de l'université du même nom, et certainement plus grande que celle, « brayonne », de la « république » du Madawaska, où plusieurs familles ont leurs racines en terre québécoise. L'Acadie du Sud-Ouest et celle de la région de Chéticamp en Nouvelle-Écosse, et l'Acadie de la région Évangéline à l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas la même couleur acadienne que celle du Nouveau-Brunswick, ni même entre elles. La population franco-manitobaine est davantage concentrée géographiquement, mais la distinction entre l'identité métisse et l'identité canadienne-française subsiste. La Saskatchewan a son Nord-Ouest, davantage métis et européen, et son Sud-Ouest, davantage canadien-français. L'Alberta se partage en trois parties : la région d'Edmonton au centre et celles, plus rurales, de Saint-Paul–Bonnyville dans le Centre-Est et de Rivière-la-Paix (Peace River) dans le Nord-Ouest³ ; s'y est ajoutée l'urbaine Calgary. La francophonie de la Colombie-Britannique est extrêmement fragmentée et celles des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, peu nombreuses, mais très dynamiques. Chacune des régions présente ses caractéristiques propres, issues de son histoire, de sa composition ethnolinguistique, de ses activités économiques, caractéristiques qu'elles vivent et font valoir en temps et lieu.

Dans chacune de ces régions, il y a des communautés paroissiales ou municipales qui ont, elles aussi, leur histoire, leur composition, leurs activités propres, leur fierté communautaire. Hearst n'est ni Kapuskasing ni Timmins, Caraquet n'est pas Bathurst et Falher n'est pas McLennan. Les communautés urbaines ne sont pas comme les communautés rurales. Les modes de rassemblement communautaire ne sont pas les mêmes de l'une à l'autre, ou d'une période à l'autre. Saint-Boniface continue d'être le point de ralliement de la communauté franco-manitobaine de Winnipeg. Les francophones d'Edmonton ont œuvré, au cours des dernières années, pour concentrer leurs organismes et leurs institutions dans le quartier Bonnie Doon, autour du Campus Saint-Jean et de la Cité francophone⁴. Même dispersée

3. Pour l'Alberta comme pour les autres provinces des Prairies, les notions de sud, de centre et de nord font davantage référence à l'écoumène, qui se situe géographiquement dans le sud des Prairies.

4. « En janvier 1944, l'ACFA proposait déjà la construction d'un centre communautaire. En 1996, on procède à l'ouverture de la phase I et en juin 2010 à celle de la phase II. Aujourd'hui, la grande majorité des organismes francophones

dans un grand espace, la communauté francophone, ou franco-albertaine, de Calgary, par exemple, s'est donné des lieux de communauté, de rassemblement : ce fut pendant longtemps la paroisse Sainte-Famille, ses associations et ses activités ; c'est aussi, depuis 1996, la Société du centre scolaire communautaire, qui est aussi connue sous le nom de Cité des Rocheuses⁵ et qui a comme voisine l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys. Ce sont aussi les centres scolaires communautaires qui rassemblent les communautés acadiennes de Saint-Jean [Saint John] ou de Fredericton, au Nouveau-Brunswick (Allain et Basque, 2003 ; Allain, 2005). Depuis le milieu du 20^e siècle, l'Ontario français s'est doté de centres culturels, « véritables foyers d'intégration d'une collectivité éclatée » (Farmer, 1996 : quatrième de couverture).

Dans la Francophonie canadienne, il faut voir un ensemble de communautés, comprenant plusieurs niveaux, chacune avec ses caractéristiques propres, qui se retrouvaient dans la francité, la catholicité et la ruralité, et qui se reconnaissent maintenant dans la francité, dans leur histoire et dans leur relation à la majorité anglophone. Elles ont toutes comme idéal la complétude institutionnelle, ce dont les communautés rurales homogènes se rapprochaient, bien que la grande majorité des leaders provinciaux aient habité la ville. La plupart des communautés urbaines savent bien qu'elles n'atteindront pas cet idéal, du moins pas dans un avenir immédiat. Sudbury n'aura pas un hôpital de langue française comme Ottawa a Montfort, ni même, semble-t-il, une université de langue française comme Moncton a la sienne. Il y a eu, il y a et il y aura des accommodements, des *modus vivendi*...

Légitimité juridique et politique

La légitimité, pour citer *Le nouveau Petit Robert*, est : « état, qualité de ce qui est légitime ou considéré comme tel ». Au-delà de l'histoire, de la géographie et de l'organisation sociale, la légitimité découle du droit, de la législation et des décisions des tribunaux. Elle est aussi la « qualité de ce qui est juste, équitable, raisonnable » (2009 : 1441). Elle est ainsi basée sur une forme de reconnaissance et d'acceptation, dans le cas d'une minorité, par la majorité et par la minorité elle-même.

Pour ce qui est du droit, la légitimité de la Francophonie canadienne s'est grandement améliorée au cours des dernières décennies ; elle est établie. Le Canada français, et catholique, trouvait sa reconnaissance constitutionnelle dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*

habitent les 104 000 pieds carrés du centre. La Cité est dorénavant un lieu de rassemblement et d'épanouissement pour les francophones et la communauté d'Edmonton » (« Historique », *La Cité francophone*).

5. « La Cité des Rocheuses a pour mission de fournir un lieu de rassemblement au grand public, et de diffuser un programme artistique, culturel et communautaire en français répondant aux besoins et désirs des francophones et francophiles de la région de Calgary, en accordant une attention particulière à la jeunesse » (« Mission », *La Cité des Rocheuses*). L'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys, qui fait partie de la commission scolaire Franco-Sud, offre la maternelle à la 12^e année.

de 1867⁶ et l'*Acte du Manitoba* de 1870⁷. La première loi créait la province de Québec, suite du Canada-Est, du Bas-Canada, de la Province of Quebec et de la Nouvelle-France; les deux lois instituaient l'obligation parlementaire, législative et judiciaire de l'usage du français au fédéral et dans ces deux provinces, avec le maintien d'un système scolaire catholique. Les garanties linguistiques constitutionnelles fédérales et québécoises ont été confirmées lors du rapatriement de la Constitution en 1982. La Francophonie canadienne est légitime en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*⁸, qui réitère que le français est l'une des deux langues officielles du pays et du Nouveau-Brunswick, qui stipule que la minorité francophone a droit à des services dans sa langue de la part des gouvernements fédéral et néo-brunswickois et qui spécifie par l'article 23 qu'elle a droit à l'école française, droit que la Cour suprême a interprété comme le droit à la gestion scolaire.

La Francophonie canadienne trouve aussi sa légitimité de droit dans les lois fédérales et provinciales. Des années 1880 aux années 1960, les provinces autres que le Québec ont mis l'accent sur l'unilinguisme anglais et le caractère britannique du Canada, dans une volonté clairement et publiquement exprimée de limiter la légitimité du Canada français à la seule province de Québec et aux garanties constitutionnelles de 1867. Les événements des années 1960 ont obligé les gouvernements à modifier leur approche et à accorder une plus grande place au Canada français. *La Loi sur les langues officielles*⁹ du Canada de 1969 a ouvert la voie en étendant les obligations linguistiques à l'ensemble de l'appareil gouvernemental fédéral; ses transformations ultérieures ont graduellement obligé le gouvernement fédéral et ses organismes à investir dans la promotion des langues officielles et des communautés minoritaires de langue française – et de langue anglaise au Québec. L'application de la *Loi* peut varier, des subventions du Secrétariat d'État aux ententes Canada-communauté, puis au plan d'action de Stéphane Dion et du gouvernement libéral pour les années 2003 à 2008 (Gouvernement du Canada, 2003) et aux feuilles de route du gouvernement conservateur, celle de Josée Verner pour 2008 à 2013 (Gouvernement du Canada, 2009) et celle de James Moore pour 2013 à 2018 (Secrétariat des langues officielles, Patrimoine canadien, 2013), mais la *Loi* demeure une assise importante de la légitimité de droit de la Francophonie canadienne, malgré les nominations d'unilingues anglophones à des postes clés de l'État fédéral, comme celui de vérificateur général et celui de juge à la Cour suprême. Cette cour

6. Aujourd'hui appelé *Loi constitutionnelle de 1867*, 30 & 31 Vict., c 3 (R-U). En ligne : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-1.html>

7. Aujourd'hui appelé *Loi sur le Manitoba*, 1870, 33 Vict., c 3 (Canada). En ligne : <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/constitution/loireg-lawreg/plt21.html>

8. *Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11. En ligne : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html#h-39>

9. *Loi sur les langues officielles* LRC (1985), c 31 (4e supp). En ligne : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-1.html>

a d'ailleurs légitimé la Francophonie dans plusieurs de ses décisions, au point où l'on parle de judiciarisation des droits linguistiques.

Les provinces de langue anglaise ont aussi reconnu, chacune à sa façon, la légitimité de leur communauté francophone provinciale. En 1993, le Nouveau-Brunswick a fait enchâsser dans la Constitution canadienne l'égalité de ses communautés francophone et anglophone. L'Ontario a adopté en 1986 sa *Loi sur les services en français*¹⁰. Ces deux provinces se sont aussi dotées, à l'exemple du gouvernement canadien, de commissaires dont la fonction est de surveiller la mise en œuvre des obligations linguistiques découlant des lois qu'elles ont adoptées. En Ontario, plusieurs régions sont désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*¹¹. Le Manitoba a dû revoir toute sa législation à la suite des décisions de la Cour suprême dans les causes *Forest*¹² et *Bilodeau*¹³ et des deux renvois relatifs aux droits linguistiques au Manitoba¹⁴. Toutes les provinces et tous les territoires ont leurs conseils scolaires de langue française. Ces administrations se sont toutes donné un mécanisme – office, secrétariat, bureau ou autre – chargé des affaires francophones. Les provinces s'en tiennent aux décisions judiciaires, comme dans la cause *Montfort*¹⁵. Elles ne pourraient plus ignorer les décisions linguistiques des tribunaux, comme le Manitoba l'avait fait pour les jugements *Prud'homme* au début du 20^e siècle à propos de la loi faisant de l'anglais la seule langue parlementaire et judiciaire de la province (Blay, 1987).

La reconnaissance municipale ne vient pas aussi rapidement, ni aussi facilement, même au Nouveau-Brunswick, province officiellement bilingue. La ville d'Ottawa, la capitale du pays, n'est toujours pas officiellement bilingue, ni Sudbury d'ailleurs, bien que les francophones¹⁶ en fassent la demande depuis longtemps et constituent une proportion importante

10. *Loi sur les services en français*, LRO 1990, c F.32. En ligne : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90f32_f.htm

11. « Dans les régions désignées en vertu de la LSF, les organismes qui reçoivent des fonds de la province pour la prestation de services publics obligatoires doivent respecter les dispositions de la LSF [*Loi sur les services en français*] en ce qui a trait à ces services. Toutefois, les organismes financés en partie par la province (hôpitaux, garderies, foyers de groupe etc.) ne sont pas automatiquement assujettis à la LSF mais ils peuvent demander leur désignation. » Ontario, Office des affaires francophones (2014).

12. *Procureur général du Manitoba c Forest*, [1979] 2 RCS 1032. En ligne : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/6205/index.do>

13. *Bilodeau c P.G. (Man.)*, [1986] 1 RCS 449. En ligne : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/136/index.do?r=AAAAAQ7UmVudm9pIHJlbGF0aWYgYXV4IGRyb2l0cyBsaW5ndWlzdGlxdWVzIGF1IE1hbml0b2JhLCBbMTk4NV0AAAAAQ>

14. *Renvoi : Droits linguistiques au Manitoba*, [1985] 1 RCS 721. En ligne : <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/60/index.do>. Aussi : *Renvoi relatif aux droits linguistiques au Manitoba*, [1992] 1 RCS 212. En ligne : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/834/index.do>

15. *Lalonde c Ontario (Commission de restructuration des services de santé)*, (2001), 56 OR (3d) 577 (CA). En ligne : http://ctdj.ca/index.cfm?Repertoire_No=2137989513&voir=centre_detail&Id=4157

16. Si l'on additionne les personnes qui ont déclaré avoir le français comme langue unique et celles qui ont indiqué « anglais et français », Ottawa compte 143 225 personnes (17,8 %) dont la première langue officielle parlée est le français et Sudbury, 5 770 (27,1 %). Statistique Canada attribue la moitié des déclarations « anglais et français » à chacun

de la population totale ; mais plusieurs cités et villes ontariennes se sont déclarées bilingues. Dans les autres provinces, les villes demeurent des entités anglaises.

La légitimité se trouve aussi sur le plan politique, ce qui était loin d'être le cas auparavant. Le bilinguisme est nettement plus répandu. Depuis Pierre Elliott Trudeau, le premier ministre du Canada est bilingue, et après Robert Stanfield, le chef de l'opposition l'est devenu aussi. Plusieurs premiers ministres provinciaux sont bilingues, même celle de l'Alberta, province à la réputation *red neck*. Même le Bloc québécois, dont la définition et l'objectif premiers sont la québécity, a reconnu à plusieurs reprises les communautés de langue française du reste du pays lorsqu'il a pris position en leur faveur, accroissant ainsi leur légitimité politique.

Légitimité reconnue par la majorité

La Francophonie se reconnaît elle-même comme légitime. Elle affirme sa présence publiquement, de multiples façons : manifestations, célébrations, festivals, grands spectacles auxquels est conviée toute la population. Elle se retrouve dans ses écoles, dans son mouvement associatif, dans ses assemblées communautaires (Saskatchewan et Ontario), dans sa volonté d'agrandir son espace. Et elle a la reconnaissance de la majorité francophone québécoise, explicite dans les politiques successives à l'égard des communautés francophones, et dans la déclaration du ministre Benoît Pelletier.

La reconnaissance par la majorité, encore imparfaite mais bien réelle, se manifeste entre autres par les programmes d'immersion, qui sont courus dans toutes les provinces, y compris dans les provinces considérées comme moins accueillantes. Ainsi, Statistique Canada rapporte qu'entre les années 2000-2001 et 2006-2007, le nombre d'inscriptions en immersion française a augmenté dans les provinces suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, de 45,7 % (de 4 956 à 7 222) (Bouchard-Coulombe, Lepage et Chavez, 2013a) ; la Colombie-Britannique, de 29,9 % (de 30 421 à 39 509) (Chavez et Bouchard-Coulombe, 2011) ; la Nouvelle-Écosse, de 27,6 % (de 11 463 à 14 625) (Bouchard-Coulombe, Lepage et Chavez, 2013b) ; et l'Alberta, de 18,2 % (de 26 491 à 31 317) (Chavez, Bouchard-Coulombe et Lepage, 2013). Ces importantes augmentations ne sont pas le fait que des Anglo-Canadiens et des Anglo-Canadiennes ; elles comprennent une proportion élevée de néo-Canadiens et de néo-Canadiennes, un grand nombre en provenance d'Asie, de l'Inde et de la Chine principalement, comme aussi des Canadiens français et des Canadiennes françaises « de souche », déterminés à se réappropriier la langue de leurs parents et grands-parents. Il faut avoir participé aux journées du « Français pour l'avenir » pour constater les résultats très

des deux groupes linguistiques, ce qui donne un nombre et une proportion plus basse de personnes dont la première langue est le français (135 225 et 16,9 % pour Ottawa, 5 745 et 27 % pour Sudbury) (Statistique Canada, 2014).

positifs de ces programmes, ou encore avoir suivi le parcours de certains de leurs diplômés, qui sont devenus de grands promoteurs de la francophonie.

La légitimité de la Francophonie canadienne se situe donc à plusieurs niveaux. Elle n'est pas que constitutionnelle et parlementaire comme à la suite de *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*. La Francophonie trouve sa place légitime dans les provinces et dans la population. Elle affirme sa vitalité, dont les paramètres sont variables d'une province à l'autre, d'une communauté à l'autre. Mais tout n'est pas parfait, et l'on peut constater des reculs, que déplorent depuis quelque temps les journaux et les observateurs de la scène politique, reculs qu'il faut attribuer au désengagement général de l'État, plutôt qu'à son opposition à la Francophonie. Le nécessaire financement fédéral en appui à la Francophonie vient d'être renouvelé (mars 2013) en dépit de restrictions budgétaires imposées à l'appareil gouvernemental.

Un ensemble en changement

Le Canada français a changé avec le temps : il s'est étendu géographiquement, il a connu une forte croissance démographique, il a « snobé » un de ses groupes, les Métis, il a accueilli des nouveaux arrivants de partout, il s'est urbanisé... Depuis sa formation, il a été en transformation. Il s'est métamorphosé en Québec français et en francophonie canadienne à partir des années 1960, pour devenir la Francophonie canadienne lorsque le Québec a rejoint celle-ci au début du 21^e siècle. Sa culture s'est transformée, particulièrement durant les années 1960 et 1970. Cette dernière a fortement atténué son recours à la France, au théâtre et à la chanson, pour exprimer son américanité par le rock. Elle a mis de côté la « Bonne Chanson » de l'abbé Charles-Émile Gadbois (Courteau, s.d.), mais elle en retient quelques chansons et a conservé des sonorités de musique traditionnelle (Pichette, 2001).

On a beaucoup écrit sur l'identité bilingue ou l'identité hybride des jeunes francophones¹⁷. Ce n'est pas nécessaire d'y revenir, sauf pour dire que cette jeunesse est fort probablement en train de réviser la culture francophone, pour l'enrichir – certains diraient l'appauvrir – d'éléments tirés de la culture ambiante, nord-américaine et mondiale, de la même façon que la génération des *baby-boomers* l'a fait en intégrant, en français, des éléments de la contre-culture et du rock américain. Un exemple récent, tiré du journal *Le Droit*, sert à appuyer cette affirmation. Le 37^e Festival franco-ontarien (FFO) annonçait le 23 avril 2012 que le chanteur pop Mohombi serait de sa soirée de clôture le 16 juin suivant, un chanteur dont les plus grands succès sont *Dirty Situation*, *Bumpy Ride* et *Coconut Tree*. Mais son spectacle exclusif sera à 80 % francophone « pour ses admirateurs franco-ontariens ». Selon

17. L'expression est de Christine Dallaire et de Claude Denis (Dallaire, 2003; Dallaire, 2006; Dallaire et Denis, 2000; Dallaire et Denis, 2005).

le directeur artistique du Festival, Laurent Vandeputte, « [s]i on veut attirer la relève, il faut écouter ce que les jeunes écoutent et il faut surtout faire de la place à ce genre de musique dans notre programmation ». La journaliste Catherine Lamontagne écrit aussi que, selon les organisateurs, « plusieurs adeptes du FFO étaient nostalgiques du sentiment d'appartenance qu'ils éprouvaient lorsqu'ils fréquentaient le festival à ses débuts et ils souhaitaient transmettre ce sentiment à leurs enfants » (Lamontagne, 2012). On pourrait ajouter que la personnalité *Le Droit*–Radio-Canada de la semaine du 23 avril 2012 était une athlète franco-ontarienne frappée d'une maladie rare qui a fondé un organisme dont le but est d'encourager l'activité physique et la perte de poids, organisme qui s'appelle *Alive to Strive*, un nom qui sonne bien, en anglais (Blais-Gauthier, 2012)!

La définition de la francophonie se fait actuellement au moyen de données linguistiques : on prend sa langue pour sa culture, pour reprendre le titre d'un ouvrage de 1991 commandité par l'Association canadienne d'éducation de langue française (Joly, 1991). Le rapport de Forgues, Landry et Boudreau est un des derniers exemples de cette approche. Les auteurs utilisent les variables du recensement pour arriver à déterminer *Qui sont les francophones?* pour le compte du Consortium national de formation en santé. À des fins de programmation gouvernementale et de fourniture de services, ils cherchent la méthode la plus avantageuse de calculer le nombre de francophones au Canada, catégorisés par leur volonté de « s'identifier à la communauté francophone ». Ils discutent des avantages et des inconvénients de se servir d'une variable ou d'un ensemble de variables pour parvenir à un chiffre clair, pour en arriver à la conclusion qu'« il serait pour le moins hasardeux de proposer une seule variable ou combinaison de variables pour définir statistiquement le francophone, car la pertinence des définitions retenues dépend du contexte de la recherche ou de l'intervention qui en découle (Forgues, Landry et Boudreau, 2009 : 36). Leur recherche publiée par l'ICRML est utilitaire et sa pertinence est fonction de l'objectif poursuivi. Mais son utilité est circonscrite par l'utilisation de la langue uniquement. Si elle analyse les importantes précautions à prendre dans cette utilisation, elle tend à prendre la langue pour la culture. Ce n'était pas le cas pour le Canada français : jusqu'en 1921, c'était la culture canadienne-française, représentée par l'origine ethnique française à déclaration unique, qui servait, seule, à en déterminer l'importance numérique. L'origine ethnique française, c'était aussi la culture canadienne-française. Cette définition a beaucoup évolué au cours des années.

Après un premier essai au recensement de 1901, suivi d'un autre en 1921, Statistique Canada a introduit, lors du recensement de 1931, une question sur la langue maternelle, véhicule de la transmission culturelle. Cette nouvelle variable a permis de comptabiliser le grand nombre d'immigrants de langue française qui n'étaient pas d'origine française, comme une partie des Belges, des Suisses et, même, des Allemands qui se sont installés au pays, plus particulièrement dans les provinces des Prairies, lors de la grande immigration du tournant du siècle (Allaire, 1993). Elle a aussi fourni une première indication chiffrée

des transferts de l'origine ethnique française à la langue maternelle anglaise. C'est ce que l'on peut constater dans les Prairies notamment, particulièrement dans les endroits où les Canadiens français étaient en petit nombre, isolés.

Dans la foulée des discussions autour de la commission Laurendeau-Dunton et au sujet de la place – du recul – des Canadiens français dans le pays, Statistique Canada a introduit une nouvelle variable, la langue d'usage, lors du recensement de 1971. Il s'agit de la langue utilisée habituellement ou le plus souvent à la maison, qui est perçue comme le dernier bastion de la langue française. Cette addition introduit une nouvelle mesure des transferts linguistiques, et le constat d'assimilation qui en a découlé était alarmant : au recensement de 1971, la population d'origine française représentait 28,7 % de la population totale de 21,5 millions de personnes, celle de langue maternelle française, 26,9 %, et celle dont la langue d'usage était le français, 25,7 %. Cette différence de trois points de pourcentage indique que près de 250 000 Canadiens d'origine française n'utilisaient plus le français à la maison, dans l'intimité de la famille (Arès, 1975 : 57, 65). D'autres variables ont été introduites ensuite pour tenir compte des divers aspects de l'usage des langues, comme la langue de travail (Statistique Canada, 2012b), qui peut indiquer le nombre de personnes qui parlent le français au travail, même si elles ne s'en servent pas à la maison. S'est aussi ajoutée la distinction entre la langue parlée le plus souvent à la maison et celle parlée régulièrement. Pour mieux représenter une situation de plus en plus complexe, Statistique Canada a introduit la possibilité de réponses multiples pour l'origine ethnique, pour la langue maternelle et pour la langue parlée à la maison.

Les toutes dernières tentatives de représentation de la francophonie sont de Statistique Canada, qui a ajouté la variable de la « première langue officielle parlée » (PLOP), et de la province de l'Ontario, qui a adopté sa définition « inclusive ». Cette dernière est utilisée au lieu de la langue maternelle seule, qui servait auparavant pour dénombrer la population franco-ontarienne : « [Elle] englobe ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison, ce qui comprend un grand nombre de nouveaux arrivants en Ontario » (Ontario, Office des Affaires francophones, 2009). Elle se rapproche toutefois du concept de PLOP de Statistique Canada. C'est pour donner une image numérique plus précise et possiblement plus juste de la complexité de la Francophonie et « pour l'application de la *Loi sur les langues officielles* » que Statistique Canada a élaboré la variable de « première langue officielle parlée », que l'organisme dérive, dans l'ordre, de la connaissance des langues officielles, de la langue maternelle et de la langue parlée à la maison (tableau 1) :

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. [...] On inclut dans la catégorie « Français » les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. [...] Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie

« Français » les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. [...] La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais. (Statistique Canada, 2012e)

Tableau 1
Attribution de la première langue officielle parlée

FLO(u)	→	FPLOP
ALO(u)	→	APLOP
AFLO → FLM	→	FPLOP
AFLO → ALM	→	APLOP
AFLO → AFLM → FLU	→	FPLOP
AFLO → AFLM → ALU	→	APLOP
AFLO → AFLM → AFLU	→	AFPLOP
AFLO → LnoLM → FLU	→	FPLOP
AFLO → LnoLM → ALU	→	APLOP
AFLO → LnoLM → AFLU	→	AFPLOP
Lno → LnoLM	→	LnoPLP

Note : FLO(u) : connaissance du français, langue officielle, réponse unique ; FPLOP : français, première langue officielle parlée ; ALO(u) : connaissance de l'anglais, langue officielle, réponse unique ; APLOP : anglais, première langue officielle parlée ; AFLO : connaissance du français et de l'anglais, langues officielles ; FLM : français, langue maternelle ; ALM : anglais, langue maternelle ; AFLM : anglais et français, langues maternelles ; FLU : français, langue d'usage ; ALU : anglais, langue d'usage ; AFLU : anglais et français, langues d'usage ; AFPLOP : anglais et français, premières langues officielles parlées ; LnoLM : langue non officielle, langue maternelle ; Lno : langue non officielle ; LnoPLP : langue non officielle, première langue parlée.

Ces définitions ne sont pas parfaites, loin de là, car la complexité de la Francophonie canadienne est difficile à représenter. La déclaration d'origine ethnique est tellement multiple qu'elle n'est plus utile pour définir le groupe, d'autant qu'elle est de plus en plus remplacée par des dénominations nouvelles, comme « canadienne » ou « québécoise » ou « acadienne », et c'est dans toutes les provinces canadiennes que le phénomène se produit dès 1996 (Allaire, 2001 : 20, 42, 52, 62, 68, 76, 84, 148, 162, 168, 174, 182, 192, 196, 202)¹⁸. L'utilisation de la langue maternelle, c'est-à-dire de la « première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement » (Statistique Canada, 2012c), ne prend pas en compte les personnes dont le français est la langue courante, mais qui ne sont pas de langue maternelle française, comme, en particulier, les francophones d'origine africaine et issus de pays de colonisation française ou belge. La langue parlée « le plus souvent à la maison ou de façon régulière au moment du recensement », pour reprendre les termes

18. Ces pages donnent les tableaux statistiques de la population francophone de chaque province et territoire.

de Statistique Canada (2012d), est souvent l'anglais dans les couples exogames, bien que l'un des conjoints travaille exclusivement en français.

La première langue officielle parlée donne une plus grande importance aux personnes dont la langue d'usage est le français, mais dont la langue maternelle n'est pas le français; elle augmente donc le poids démographique des francophones au moyen des nouveaux arrivants, dans les endroits où ceux-ci se retrouvent. Elle ne tient pas compte toutefois des personnes dont le français est la langue maternelle, mais qui ne peuvent plus soutenir une conversation dans cette langue et « une conversation assez longue sur divers sujets », selon la définition de la « connaissance de la langue officielle » (Statistique Canada, 2012a). Elle ne tient pas compte non plus des personnes de langue maternelle anglaise qui connaissent le français, langue officielle. Il faut souligner que l'objectif de l'organisme est de répartir, obligatoirement, la population canadienne selon des groupes bien définis, à des fins de programmation gouvernementale.

Cette discussion relative à la langue peut servir d'indication de l'évolution du Canada français durant la première moitié du 20^e siècle et sa métamorphose depuis les années 1960; elle montre à quel point la Francophonie canadienne est devenue complexe. Yves Frenette termine son article intitulé « L'évolution des francophonies canadiennes : éléments d'une problématique » par l'affirmation suivante :

c'est dans les grandes villes que la francophonie minoritaire se porte le mieux, enrichie qu'elle est de l'apport d'immigrants en provenance du Québec, d'Europe et, de façon croissante, des pays de l'hémisphère sud. À Halifax, à Toronto, à Winnipeg, à Edmonton, à Calgary, à Vancouver, les communautés francophones sont dynamiques et le réseau institutionnel est presque complet. (2004 : 14)

De façon étonnante, si cette nouvelle francophonie est mentionnée dans son article, il en est peu question dans l'ouvrage collectif dans lequel celui-ci a paru. Il y est plutôt question des changements que connaissent les communautés et les groupes francophones « de souche ». Et Frenette lui-même, qui étudie l'important mouvement de migration vers les villes, n'inclut pas l'apport croissant de francophones en provenance de l'immersion, dont un grand nombre participent aux activités et aux actions des communautés, surtout dans les domaines de l'enseignement et de la fonction publique.

Il n'est pas facile de définir cette nouvelle francophonie, bien que le profil démographique de deux banlieues de l'ouest de Toronto en donne une bonne idée (Allaire, 2010). Seule Mississauga a été retenue aux fins de la discussion qui suit. Statistique Canada y a dénombré 15 630 francophones¹⁹ de première langue officielle parlée lors du recensement de 2006

19. Ce total inclut les personnes à qui Statistique Canada attribuait le français et toutes celles à qui l'organisme attribuait le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées et qu'il répartissait également entre les deux langues.

(tableau 2). Parmi ceux-ci, 7 505 (48 %) étaient de langue maternelle française – francophones français – et 7 235 (46,3 %) de langues maternelles non officielles – francophones français-anglais – européennes (16,7 %) et asiatiques (13,6 %) surtout. Si l'on ajoute les langues maternelles multiples, le total des francophones français-anglais dépasse celui des francophones français. Selon la définition de la PLOP, ces francophones déclaraient avoir une connaissance suffisante des langues officielles pour soutenir une conversation.

Tableau 2
Population francophone selon la langue maternelle, Mississauga, 2006

Langue maternelle	Première langue officielle parlée					
	Français		Français et anglais		Francophone	
	N	%	N	%	N	%
Réponses uniques	8 220	94,9	6 540	93,9	14 760	94,4
Anglais	10	0,1	0		10	0,1
Français	7 505	86,6	0		7 505	48,0
Langues non officielles	700	8,1	6 535	93,8	7 235	46,3
<i>Européennes, sans l'espagnol</i>	180	2,1	2 430	34,9	2 610	16,7
<i>Asiatiques</i>	110	1,3	2 010	28,9	2 120	13,6
<i>Arabe</i>	155	1,8	840	12,1	995	6,4
<i>Espagnol</i>	35	0,4	630	9,0	665	4,3
<i>Créoles</i>	190	2,2	190	2,7	380	2,4
<i>Du Moyen-Orient</i>	30	0,3	200	2,9	230	1,5
<i>Africaines</i>	10	0,1	70	1,0	80	0,5
<i>Autres</i>	25	0,3	190	2,7	215	1,4
Réponses multiples	445	5,1	425	6,1	870	5,5
Total	8 665	100,0	6 965	100,0	15 630	99,9

Notes : Les données sont hiérarchisées, comme le fait Statistique Canada. La ligne des réponses uniques donne la somme des trois lignes suivantes (anglais, français et langues non officielles). Les données relatives aux langues non officielles sont détaillées par la suite. L'addition des réponses uniques et aux réponses multiples donne le total.

À cause de l'échantillon de 20 % et de la méthode de Statistique Canada pour représenter les petits nombres, il y a parfois des différences entre le total de Statistique Canada et le total des chiffres du tableau, de sorte que les totaux ne concordent pas toujours.

Du Moyen-Orient : arménien, turc, kurde et persan (farsi).

Africaines : somali, tigregna, akan et swahili.

Sources : Statistique Canada, 2009 ; Allaire, 2010.

À ces francophones de souche autre que française, il faut ajouter ceux et celles que Dominique Sarny et Peter Dorrington appellent des « francophones de langue maternelle anglaise » (Lafrenière et Dorrington, 2010-2011 : 7), c'est-à-dire ceux qui déclarent le français et l'anglais comme langues officielles connues et l'anglais comme langue maternelle. Selon cette dernière caractéristique, ces « parlants français » sont classés dans le groupe des

anglophones de première langue officielle parlée. À Mississauga, ils sont 49 500 personnes à déclarer connaître le français et l'anglais et, selon la langue maternelle anglaise, 34 590 sont classés dans le groupe anglais de PLOP (tableau 3). Si l'on ajoute ces chiffres, la francophonie de Mississauga dans toute son étendue, de la souche la plus pure à la seule connaissance plus ou moins parfaite du français, compte 50 220 personnes, sur une population totale de 665 655 personnes, soit 7,5 %.

Tableau 3
Population totale et population francophone
selon la langue officielle connue, Mississauga, 2006

Langue officielle connue	Population totale		Première langue officielle parlée							
			Anglais		Français		Français et anglais		Francophone	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Anglais	591 205	88,9	591 210	94,4	0		0		0	
Français	705	0,1	0		705	8,1	0		705	4,5
Anglais et français	49 500	7,4	34 590	5,5	7 950	91,7	6 960	100	14 910	95,4
Ni l'anglais ni le français	24 245	3,6	465	0,1	15	0,2	0		15	0,1
Total	665 655	100,0	626 260	100,0	8 665	100,0	6 965	100,0	15 630	100,0

Notes : À cause de l'échantillon de 20 % et de la méthode de Statistique Canada pour représenter les petits nombres, il y a parfois des différences entre le total de Statistique Canada et le total des chiffres du tableau, de sorte que les totaux ne concordent pas toujours. La validité des pourcentages est très faible en raison des petits nombres contenus dans certaines cellules.

Source : Statistique Canada, 2009.

Ces constatations sont importantes à maints égards. D'abord, il faut y voir en grande partie le résultat des programmes d'immersion et considérer qu'un bon nombre de Canadiens et de Canadiennes de langue anglaise et plusieurs familles d'immigration relativement récente ont accepté l'idée du bilinguisme canadien et l'importance de connaître le français. Il s'agit de leur déclaration et de leur évaluation de leurs aptitudes. On pourra remettre en question la qualité du français, ou de la conversation, de ces francophones de langue officielle. On pourra raconter des anecdotes en grand nombre à propos de leur capacité réduite de tenir une conversation, comme on pourra aussi en raconter d'autres sur ceux et celles qui, avec leur accent anglais ou étranger, se font les ardents promoteurs de la francophonie. Il en découle tout de même une plus grande reconnaissance, donc légitimité, de la Francophonie canadienne.

Il y a des Autochtones qui ont le français comme première langue officielle parlée. En Ontario en 2001, ils formaient 2,4 % de la population francophone de première langue officielle parlée (Picard et Allaire, 2005 : 21). Il y a partout au Canada, de l'Atlantique au

Pacifique, de la frontière américaine à l'Arctique, des membres des groupes métis et des Premières Nations qui sont d'ascendance française. En Ontario et dans les Prairies, comme en Atlantique, ils sont nombreux à parler le français et à être recensés comme francophones, de langue maternelle ou de première langue officielle parlée²⁰. Cependant, à la suite de la discrimination subie de la part de la communauté canadienne-française²¹, un nombre considérable de membres du groupe métis sont passés à l'anglais. « La première francophonie de l'Ouest » (Allaire, 1999 : 166) n'a toutefois pas oublié ses racines françaises, comme l'a bien démontré l'Institut français de l'University of Regina par son colloque « Résistances et convergences » de 2005 et par son ambitieuse initiative de convergence entre les populations fransaskoise et métisse de la Saskatchewan au moyen de quatre tables rondes itinérantes entre 2005 et 2007. Selon Peter Dorrington et Dominique Sarny, les deux instigateurs de l'initiative :

Le dialogue qu'elles ont entrepris est connu sous le nom de *Table ronde itinérante des francophones et des Métis de l'Ouest canadien* et peut s'inscrire sous la notion plus étendue de *dialogue interculturel*. Il s'agit moins d'une tentative directe de résolution de conflit, que d'une démarche qui vise, par un dialogue authentique, à mieux se connaître et se comprendre dans le respect et l'appréciation tant des différences de chaque communauté et des individus que de ce qu'ils partagent en commun (Dorrington et Sarny, 2014 : 173)²².

Les groupes présents, métis et fransaskois, ont reconnu leurs différences et leurs différends, et ils ont aussi pris conscience de leur héritage culturel commun (Dorrington, 2013). Par son héritage culturel d'esprit français, cette population métisse fait partie de la francophonie canadienne, à sa frange, devant les anglophones sympathisants de toutes origines.

Il en est de même de ces Canadiens français qui sont passés à l'anglais pour toutes sortes de raisons. Plusieurs sont encore attachés à la culture de leurs ancêtres. Lors d'une recherche au début des années 1980, l'auteur a rencontré plusieurs informateurs qui se disaient « *French* » ou « *French Canadian* » de langue anglaise unique ; certains regrettaient de ne plus parler le français ou de ne pas l'avoir appris, mais ils pratiquaient encore plusieurs traditions familiales canadiennes-françaises, particulièrement lors des fêtes. On les connaît mal, ces familles, sauf celles qui peuvent se prévaloir du statut d'« ayants droit » pour inscrire leurs enfants à l'école française, ce qui crée un groupe d'enfants que les conseils scolaires ont souvent de la difficulté à intégrer. Il nous faut une meilleure façon de représenter cette

20. En 2011, pour l'ensemble du Canada, 22,6 % de la population métisse déclarait le français (5,3 %) ou le français et l'anglais (17,3 %) comme langues officielles ; pour l'ensemble de la population autochtone, les pourcentages sont de 15,2, de 4,7 et de 10,5 % respectivement (Statistique Canada, 2013). En 2006, un peu moins de la moitié de la population autochtone de langue maternelle française, réponse unique ou multiple, habitait le Québec (Statistique Canada, 2008).

21. C'est l'interprétation avancée par Nicole St-Onge (1994). Par contre, André Fauchon considère que ce sont les Métis qui ont choisi de « s'éloigner de leurs origines francophones » (2001 : 114).

22. Plutôt que « dialogue des cultures », Dorrington et Sarny préfèrent utiliser « dialogue interculturel », qui représente pour eux « une démarche dialogale vers la recherche d'un langage commun » (Dorrington et Sarny, 2014 : 173).

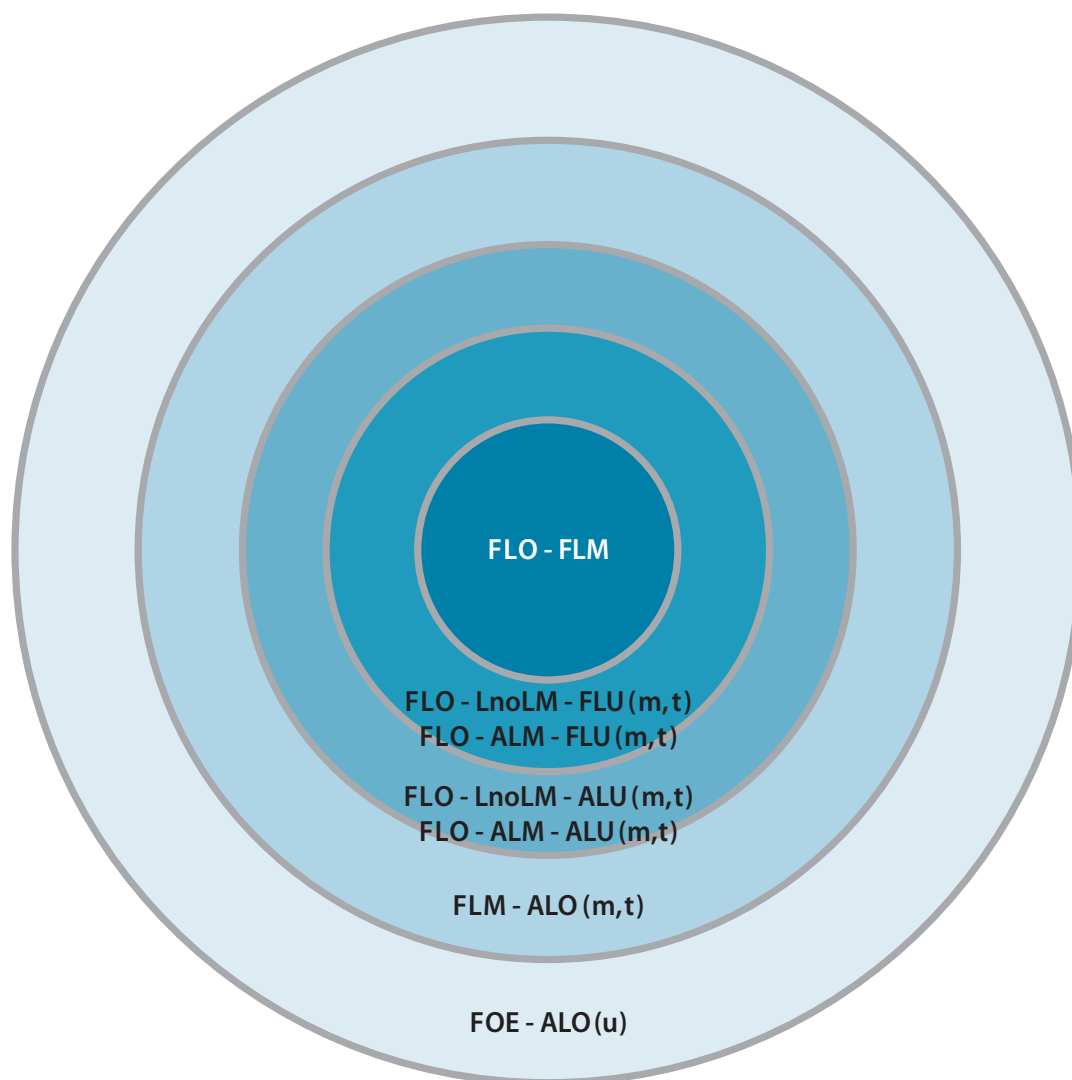
réalité, les nuances de la francité canadienne, si l'on veut. Une telle représentation doit se bâtir à partir des diverses variables mesurées par Statistique Canada, à savoir la connaissance des langues officielles, la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la langue parlée au travail (figure 1). La langue sert ainsi d'indicatrice de la culture et, de façon bien imparfaite, de l'appartenance culturelle. On peut même y ajouter l'origine ethnique, en se rappelant qu'ils sont nombreux ceux et celles du Canada multiculturel qui se réclament de leur appartenance ethnoculturelle sans parler la langue. Les Canadiens et les Canadiennes d'origine ukrainienne, d'origine chinoise et d'origine juive n'en sont que quelques exemples.

En première place, au centre de la francophonie, se trouvent les personnes qui se considèrent comme « de souche », c'est-à-dire celles qui déclarent connaître le français comme langue officielle et avoir le français comme langue maternelle, unique ou avec l'anglais. Pour elles, le français, langue et culture, est au cœur de leur vie. Pour les autres regroupements, le français, langue et culture, a une importance décroissante. Viennent en deuxième place les francophones de langue officielle, mais de langue maternelle anglaise ou non officielle, pour qui le français est une langue usuelle, à la maison et/ou au travail²³. Ils sont suivis en troisième place des francophones de langue officielle et de langue maternelle anglaise ou non officielle qui utilisent l'anglais à la maison ou au travail. Une quatrième place peut être occupée par ces personnes qui déclarent encore leur origine ethnique française ou encore qui se reconnaissent des racines françaises, bien qu'elles ne parlent pas la langue ; elles se reconnaissent, sauf exception, une certaine appartenance, comme c'est le cas des groupes métis. Il y a enfin tous les francophiles, ces personnes qui ne parlent pas la langue, mais qui considèrent que la francité est une composante essentielle de la canadianité et qui en favorisent le maintien, mais leur nombre ne peut être mesuré par les données de Statistique Canada.

On pourra considérer qu'il s'agit d'une hiérarchisation inutile de la francité. On pourra considérer que cette hiérarchisation crée des francophones de deuxième ou de troisième classe. Ce n'est pas le but. Il faut pourtant reconnaître que tous ces groupes participent, à des degrés divers, de la Francophonie canadienne et contribuent à asseoir sa légitimité. Il faut aussi voir que lorsqu'on prend sa langue pour sa culture, on ne rend pas compte du sentiment d'appartenance, ni de la force de celui-ci. Par extension, le bilinguisme des jeunes n'est pas nécessairement le désaveu de leur francité.

23. « Cette question portait sur la langue le plus souvent utilisée au travail par le recensé au moment du recensement. Des données sur les autres langues utilisées au travail de façon régulière ont aussi été recueillies. » (Statistique Canada, 2012b).

Figure 1
La Francophonie canadienne



ALM : anglais, langue maternelle

ALO : anglais, langue officielle connue

ALU : anglais, langue usuelle

FLM : français, langue maternelle

FLO : français, langue officielle connue

FLU : français, langue usuelle

FOE : français, origine ethnique

LnoLM : langue non officielle, langue maternelle

m : maison (foyer)

t : travail

u : unique

Conclusion

La Francophonie canadienne est la continuation du Canada français, un Canada français qui était tout aussi unitaire que le Canada anglo-britannique. Elle est devenue un ensemble, à la façon d'un grand casse-tête, dont les pièces, toutes différentes, forment une image complète. Elle se distingue par la complexité de sa francité, par sa modernité, par son urbanité. Elle est tout en nuances, inclusive, un ensemble de communautés provinciales, régionales, locales, qui se savent légitimes et dont on reconnaît la légitimité, tant sur le plan sociopolitique que sur les plans constitutionnel et juridique. Elle a changé au cours des décennies et elle continue de se transformer, perméable aux courants culturels. Elle se doit d'être accueillante et d'accepter les nuances. Sa vitalité est plus grande qu'elle ne l'était il y a un demi-siècle, alors qu'on prédisait sa fin. Elle a fait de grands progrès depuis.

Toutes ces avancées devraient amener les alarmistes numérisants à nuancer leurs propos. Mais ce n'est pas toujours le cas. Le pessimisme assimilationniste a encore beaucoup de place. Je reprendrais la phrase de Gaétan Gervais, selon qui il y a des décennies que l'on prédit la disparition des francophones au Canada, et ils sont encore là. Se sont ajoutés les francophones de l'immigration internationale et ceux de la migration interprovinciale. La présence d'Acadiens et de Québécois dans tous les territoires et les provinces est attribuable au bilinguisme des fonctions publiques comme, aussi, à la disponibilité de l'emploi urbain et industriel. Si les francophones de la fin du 20^e siècle partagent des caractéristiques avec ceux de la fin du 19^e ou ceux de la fin du 18^e, entre autres la langue, ils sont tout de même très différents. La ruralité n'est plus le mode de vie idéal, et la catholicité bat de l'aile. La « Bonne Chanson » a fait place au rock, un rock qui a souvent des tonalités de reels et de musique traditionnelle canadienne-française.

Bien malin celui ou celle qui aurait pu prédire en 1965 ce dont le Canada français aurait l'air 10 ans plus tard. Bien malin celui ou celle qui pourrait prédire ce dont la Francophonie canadienne aura l'air dans une ou deux décennies.

Références

- ALLAIN, Greg (2005). « Les conditions de la vitalité socioculturelle chez les minorités francophones en milieu urbain : deux cas en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Francophonies d'Amérique*, n° 20, p. 133-146.
- ALLAIN, Greg, et Maurice BASQUE (2003). *Une présence qui s'affirme : la communauté acadienne et francophone de Fredericton, Nouveau-Brunswick*, Moncton, Éditions de la Francophonie.
- ALLAIRE, Gratien (2014). « Aménagement linguistique avant la lettre : la place du français dans les Prairies canadiennes au cours des premières décennies du XX^e siècle », dans Sophie Bouffard et Peter Dorrington (dir.), *Le statut du français dans l'Ouest canadien : la cause Caron*, Cowansville, Yvon Blais, p. 141-176.

- ALLAIRE, Gratien (2010). *Profil sociodémographique de la population francophone du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga-Halton pour le Centre de services de santé Peel et Halton inc. (CSSP)*, Groupe de recherche interdisciplinaire sur les soins de santé aux francophones, Institut franco-ontarien, Université Laurentienne. En ligne : <http://ifolaurentienne.ca/wp-content/uploads/2012/04/Rapport-Centre-Ouest-01-mai-2010.pdf>; <http://www.mhlhin.on.ca/Page.aspx?id=6470>
- ALLAIRE, Gratien (2001). *La Francophonie canadienne : portraits*, Québec, CIDEF-AFI, et Sudbury, Prise de parole.
- ALLAIRE, Gratien (1999). « Le rapport à l'autre : l'évolution de la francophonie de l'Ouest », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie et Regroupement des universités de la francophonie hors Québec, p. 163-189.
- ALLAIRE, Gratien (1993). « La construction d'une culture française dans l'Ouest canadien : la diversité originelle », dans Gérard Bouchard (dir.) et Serge Courville (collaborateur), *La construction d'une culture : le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 343-360.
- ARÈS, Richard (1975). *Les positions – ethniques, linguistiques et religieuses – des Canadiens français à la suite du recensement de 1971*, Montréal, Les Éditions Bellarmin.
- BARRETTE, Jean-Marc, et Josée THERRIEN (coord.) (1992). *Hommage aux Premiers Prix*. Textes d'hommage, palmarès complet des Premiers prix, textes composés par les lauréats et les lauréates du Concours provincial de français de l'Ontario, photographies, documents d'archives Ottawa, Association des anciens de l'Université d'Ottawa.
- BLAIS-GAUTHIER, Samuel (2012). « Lutter pour la santé de tous : Marie-Ève Chainey, athlète et militante pour un mode de vie sain », *Le Droit*, 23 avril, p. 15.
- BLAY, Jacqueline (1987). *L'Article 23 : les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba, 1870-1986*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.
- BOUCHARD-COULOMBE, Camille, Jean-François LEPAGE et Brigitte CHAVEZ (2013a). « Tableau 3.7 : Effectif des enfants inscrits en immersion française et dans des programmes réguliers de langue française aux niveaux primaire et secondaire dans les écoles publiques de Terre-Neuve-et-Labrador, 2000-2001 à 2006-2007 », *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador*, dans Statistique Canada, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada*, n° 89-642-X au catalogue. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-642-x/2012011/tbl/tbl37-fra.htm>
- BOUCHARD-COULOMBE, Camille, Jean-François LEPAGE et Brigitte CHAVEZ (2013b). « Tableau 3.10 : Effectif des enfants inscrits en immersion française et dans des programmes réguliers de langue française aux niveaux primaire et secondaire dans les écoles publiques de Nouvelle-Écosse, 2000-2001 à 2006-2007 », *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de la Nouvelle-Écosse*, dans Statistique Canada, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada*, produit n° 89-642-X au catalogue. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-642-x/2012009/tbl/tbl310-fra.htm>

- CHAVEZ, Brigitte, et Camille BOUCHARD-COULOMBE (2011). « Tableau 3.6.2 : Effectif des enfants inscrits en immersion française et dans des programmes réguliers de langue française aux niveaux primaire et secondaire dans les écoles publiques de Colombie-Britannique, 2000-2001 à 2006-2007 », *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de Colombie-Britannique*, dans Statistique Canada, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada*, n° 89-642-X au catalogue. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-642-x/2011004/tbl/tbl362-fra.htm>
- CHAVEZ, Brigitte, Camille BOUCHARD-COULOMBE et Jean-François LEPAGE (2013). « Tableau 4.3 : Effectif des enfants inscrits en immersion française et dans des programmes réguliers de langue française aux niveaux primaire et secondaire dans les écoles publiques de l'Alberta, 2000-2001 à 2006-2007 », *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones de l'Alberta*, dans Statistique Canada, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada*, n° 89-642-X au catalogue. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-642-x/2011007/tbl/tbl43-fra.htm>
- COURTEAU, Louise (s.d.). « La Bonne Chanson », *Le savoir par l'apprentissage, la conscience par la connaissance*, Louise Courteau, éditrice. En ligne : <http://www.louisecourteau.com/bonnechanson.php>
- DALLAIRE, Christine (2006). « "I am English too": Francophone youth hybridities in Canada », dans P. Nilan et C. Feixa (dir.), *Global youth? Hybrid identities, plural worlds*, Londres, Routledge, p. 32-52.
- DALLAIRE, Christine (2003). « "Not just Francophone": The hybridity of minority Francophone youths in Canada », *International Journal of Canadian Studies = Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 28, p. 163-199. En ligne : https://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/12893/1/Dallaire_Christine_2003_Not_just_francophones_the_hybridity_of_minority.pdf
- DALLAIRE, Christine, et Claude DENIS (2005). « Asymmetrical hybridities: Youths at Francophone Games in Canada », *Canadian Journal of Sociology = Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 30, n° 2, p. 143-168. En ligne : https://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/12891/1/Dallaire_Christine_2005_Asymmetrical_hybridities.pdf
- DALLAIRE, Christine, et Claude DENIS (2000). « "If you don't speak French, you're out": Don Cherry, the Alberta Francophone Games, and the discursive construction of Canada's Francophones », *Canadian Journal of Sociology = Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 25, n° 4, p. 415-440. En ligne : <http://www.jstor.org/stable/3341607>
- DENNIE, Donald (2001). *À l'ombre de l'INCO : étude de la transition d'une communauté canadienne-française de la région de Sudbury (1890-1972)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- DORRINGTON, Peter (2013). « La mémoire comme force mobilisatrice dans le nouveau dialogue entre les communautés francophone et métisse de la Saskatchewan », communication présentée le 7 mai lors du colloque « Mémoire et mobilisation dans les communautés francophones », Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne et Association des universités de la francophonie canadienne, Québec.
- DORRINGTON, Peter, et Dominique SARNY (2014). « L'expérience du dialogue : la table ronde itinérante des francophones et des Métis de l'Ouest canadien », dans Paul Dubé, Paulin Mulatris et Anne Boerger, *Transferts des savoirs, savoirs des pratiques : production et mobilisation des savoirs pour une communauté inclusive*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 173-194. En ligne : <https://www.academia.edu/10753787/Lexp%C3%A9riencedudialoguelatablerondedesfrancophonesetdesM%C3%A9tisdell'Ouestcanadien>

- FARMER, Diane (1996). *Artisans de la modernité : les centres culturels en Ontario français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- FAUCHON, André (2001). « Le Manitoba français, une francophonie plurielle », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 13, n° 2, p. 109-124.
- FORGUES, Éric, Rodrigue LANDRY et Jonathan BOUDREAU (2009). *Qui sont les francophones? Analyse de définitions selon les variables du recensement*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- FRENETTE, Yves (2004). « L'évolution des francophonies canadiennes : éléments d'une problématique », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 3-18.
- GERVAIS, Gaétan (2004). « Les paroisses de l'Ontario français, 1767-2000 », *Cahiers Charlevoix, études franco-ontariennes*, n° 6, p. 99-194.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2009). *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir*, date de modification : 15 août 2013. En ligne : <http://www.pch.gc.ca/fra/1358191548695/1358191698453>
- GOVERNEMENT DU CANADA (2003). *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, Bureau du Conseil Privé. En ligne : http://www.sfu.ca/baff-offa/media/uploads/Plan_daction_pour_les_langues_officielles_2003.pdf
- « Historique », *La Cité francophone*. En ligne : <http://www.lacitefranco.ca/>
- JOLY, Richard (1991). *Quand on prend sa langue pour sa culture... Réflexion sur les cultures de langue française au Canada*, [Québec], Association canadienne de langue française.
- LAFRENIERE, Sylvie, et Peter DORRINGTON (2010-2011). « Repenser la francophonie canadienne », *Revue du Nouvel-Ontario*, n°s 35-36 sur le thème « Inclusion, identité et vitalité : repenser la participation à la francophonie canadienne », p. 7-12.
- LAMONTAGNE, Christine (2012). « La fièvre Mohombi s'empare d'Ottawa : lors du 37^e Festival franco-ontarien », *Le Droit*, 23 avril, p. 12.
- LAPOINTE, Richard, et Lucille TESSIER (1986). *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, [Regina], Société historique de la Saskatchewan.
- LAVALLEE, Maurice (1980). « L'enseignement bilingue en Alberta depuis les années 1920 », dans A. Trottier, K.J. Munro et G. Allaire (dir.), *Aspects du passé franco-albertain*, Edmonton, Salon d'histoire de la francophonie albertaine, p. 37-42.
- « Légitimité », *Le nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2009, p. 1441. Aussi « Légitime » et « Légitimer ».
- « Mission », *La Cité des Rocheuses*. En ligne : <http://www.citedesrocheuses.com>
- ONTARIO, OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES (2009). *Nouvelles et annonces*, « Redéfinition de la population francophone », 4 juin. En ligne : <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/annonces-090604.html>

- ONTARIO, OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES (2014). *La Loi sur les services en français*, « La Loi sur les services en français en bref », 4 juin. En ligne : <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/loi.html>
- PICARD, Louise, et Gratién ALLAIRE (2005). *Deuxième rapport sur la santé des francophones de l'Ontario*, Sudbury, Programme de recherche, d'éducation et de développement en santé publique et Institut franco-ontarien, Université Laurentienne. En ligne : http://www.sdhu.com/uploads/content/listings/rapport_sante_jan06.pdf
- PICHETTE, Marie-Hélène (2001). *Musique populaire et identité franco-ontariennes : la Nuit sur l'étang*, Sudbury, Prise de parole.
- QUEBEC, SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES (2006, 2012). « Résumé de la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* ». En ligne : http://www.saic.gouv.qc.ca/francophonie_et_cooperation/politique-francophonie/resume.htm
- SECRÉTARIAT DES LANGUES OFFICIELLES, PATRIMOINE CANADIEN (2013). *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, date de modification : 13 janvier. En ligne : <http://pch.gc.ca/fra/1363882822690>
- STATISTIQUE CANADA (2014). « Première langue officielle parlée (7), langue maternelle (10), groupes d'âge (17A) et sexe (3) pour la population, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement, Recensement de 2006 – Données-échantillon (20 %) » « Ontario », *Recensement du Canada de 2006 : tableaux thématiques*, no 97-555-XCB2006030 au catalogue. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?A=R&APATH=3&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=35&GID=773551&GK=1&GRP=1&LANG=F&O=D&PID=89274&PRID=0&PTYPE=88971%2C97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&TABID=1&THEME=70&Temporal=2006&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=>
- STATISTIQUE CANADA (2013). « Tableau 2 », *Les peuples autochtones et la langue*. En ligne : http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011003_1-fra.cfm
- STATISTIQUE CANADA (2012a). « Connaissance des langues officielles », *Dictionnaire du Recensement de 2006*. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pop055-fra.cfm>
- STATISTIQUE CANADA (2012b). « Langue de travail », *Dictionnaire du Recensement de 2006*. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pop059-fra.cfm>
- STATISTIQUE CANADA (2012c). « Langue maternelle », *Dictionnaire du Recensement de 2006*. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pop095-fra.cfm>
- STATISTIQUE CANADA (2012d). « Langue parlée à la maison », *Dictionnaire du Recensement de 2006*. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pop042-fra.cfm>
- STATISTIQUE CANADA (2012e). « Pour plus d'information sur la première langue officielle parlée », *Dictionnaire du Recensement de 2006*. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pop034a-fra.cfm>

STATISTIQUE CANADA (2009). *Recensement du Canada de 2006 : tableaux thématiques*, n° 97-555-XCB2006059 au catalogue. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=99017&PRID=0&PTYPE=88971,97154&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2006&THEME=70&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=>

STATISTIQUE CANADA (2008). *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/080115/dq080115a-fra.htm>

ST-ONGE, Nicole (1994) « Cohabitation difficile : Métis, Canadiens français et Bretons sur les rives du lac Manitoba (1881-1914) », *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 6, n° 1 (printemps), p. 47-74.

Législation

Loi constitutionnelle de 1867, 30 & 31 Vict., c 3 (R-U).

Loi sur le Manitoba, 1870, 33 Vict., c 3 (Canada).

Charte canadienne des droits et libertés, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982, c 11.

Loi sur les langues officielles LRC (1985), c 31 (4e supp).

Loi sur les services en français, LRO, 1990, c F.32.

Renvoi : Droits linguistiques au Manitoba, [1985] 1 RCS 721.

Jurisprudence

Procureur général du Manitoba c Forest, [1979] 2 RCS 1032.

Bilodeau c P.G. (Man.), [1986] 1 RCS 449.

Lalonde c Ontario (Commission de restructuration des services de santé), (2001), 56 OR (3d) 577 (CA).

Mots clés

Francophonie canadienne, légitimité, langues officielles, composition sociolinguistique, diversité culturelle

Keywords

Canadian *Francophonie*, legitimacy, official languages, sociolinguistic components, cultural diversity

Correspondance

GAllaire@laurentian.ca